



Informations de base	
<b>1999/0137(COD)</b> COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	Procédure terminée
Statistiques agricoles: amélioration et information  Modification Décision 96/411/EC <a href="#">1995/0250(CNS)</a>  <b>Subject</b>  3.10.30 Statistiques agricoles	



Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural	REDONDO JIMÉNEZ Encarnación (PPE-DE)	01/09/1999
	<b>Commission au fond précédente</b>	<b>Rapporteur(e) précédent(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural	REDONDO JIMÉNEZ Encarnación (PPE-DE)	01/09/1999
	<b>Commission pour avis précédente</b>	<b>Rapporteur(e) pour avis précédent(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ECON</b> Economique et monétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>ITRE</b> Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Justice et affaires intérieures(JAI)	2266	2000-05-29

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
08/07/1999	Publication de la proposition législative	COM(1999)0332 	Résumé

23/07/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
06/12/1999	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
06/12/1999	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	<a href="#">A5-0089/1999</a>	
17/12/1999	Décision du Parlement, 1ère lecture	<a href="#">T5-0193/1999</a>	Résumé
17/12/1999	Débat en plénière		
29/05/2000	Publication de la position du Conseil	<a href="#">07624/1/2000</a>	Résumé
06/07/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 2ème lecture		
10/07/2000	Vote en commission, 2ème lecture		
05/09/2000	Décision du Parlement, 2ème lecture	<a href="#">T5-0350/2000</a>	Résumé
28/09/2000	Signature de l'acte final		
29/09/2000	Fin de la procédure au Parlement		
18/10/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1999/0137(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Modification Décision 96/411/EC <a href="#">1995/0250(CNS)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 285 Règlement du Parlement EP 66_o-p4
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/5/12808

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A5-0089/1999</a> <a href="#">JO C 296 18.10.2000, p. 0007</a>	06/12/1999	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T5-0193/1999</a> <a href="#">JO C 296 18.10.2000, p. 0373-0380</a>	17/12/1999	Résumé
Texte adopté du Parlement, 2ème lecture		<a href="#">T5-0350/2000</a> <a href="#">JO C 135 07.05.2001, p. 0034-0061</a>	05/09/2000	Résumé
<b>Conseil de l'Union</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
	<a href="#">07624/1/2000</a>			

Position du Conseil	<a href="#">JO C 240 23.08.2000, p. 0001</a>	29/05/2000	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1999)0332  JO C 307 26.10.1999, p. 0029 E	08/07/1999	<a href="#">Résumé</a>
Communication de la Commission sur la position du Conseil	SEC(2000)1077 	26/06/2000	<a href="#">Résumé</a>

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

Acte final	
<a href="#">Décision 2000/2298</a> <a href="#">JO L 263 18.10.2000, p. 0001</a>	<a href="#">Résumé</a>

## Statistiques agricoles: amélioration et information

1999/0137(COD) - 05/09/2000 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Le Parlement européen a approuvé la position commune.

## Statistiques agricoles: amélioration et information

1999/0137(COD) - 29/09/2000 - Acte final

OBJECTIF: prolonger la décision 96/411/CE relative à l'amélioration des statistiques agricoles communautaires. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 2298/2000/CE du Parlement européen et du Conseil. CONTENU: le règlement prévoit la poursuite du processus d'adaptation des statistiques agricoles communautaires au cours de la période 2000-2002. L'enveloppe financière pour l'exécution du programme est de 3 millions EUR. La seconde modification introduite vise à anticiper le paiement de 30% de la contribution communautaire aux dépenses à la charge des Etats membres après acceptation de la part de la Commission du plan de travail pour l'action concernée. La Commission poursuivra les études de faisabilité en cours visant à déterminer les possibilités techniques et les moyens nécessaires pour constituer une base de données sur les aides payées par le FEOGA Garantie. ENTRÉE EN VIGUEUR : 21/10/2000.

## Statistiques agricoles: amélioration et information

1999/0137(COD) - 17/12/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Encarnacion REDONDO JIMENEZ (PPE/DE, Esp), le Parlement européen a approuvé la proposition de décision. Il tient à souligner que l'évolution interne de la politique agricole commune ainsi que le contexte extérieur de l'élargissement vers l'Est et l'amorce du nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales plaident en faveur de l'amélioration de l'identification des besoins statistiques et de l'achèvement du cadre réglementaire en vigueur. Le Parlement demande que la poursuite du processus d'adaptation des statistiques agricoles, au-delà de 2002, puisse être décidée par le Parlement européen et le Conseil (et non par le Conseil uniquement). Il demande également que le FEOGA s'acquitte du traitement statistique des informations relatives aux paiements du FEOGA "Garantie" en rassemblant les données sur les aides, les superficies et le nombre de têtes concernées, ainsi que sur le nombre de bénéficiaires au niveau NUTS 2, en fonction du type de mesures et du montant des aides perçues.

# Statistiques agricoles: amélioration et information

1999/0137(COD) - 26/06/2000 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission soutient la position commune.

# Statistiques agricoles: amélioration et information

1999/0137(COD) - 08/07/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF: modifier la décision 96/411/CE relative à l'amélioration des statistiques agricoles communautaires. CONTENU: la décision 96/411/CE a mis à la disposition des services de la Commission un outil flexible qui permet d'adapter les applications statistiques à l'évolution des besoins d'information. La Commission propose une prolongation de cet outil jusqu'à l'année 2002. La seconde modification proposée vise à anticiper le paiement de 30% de la contribution communautaire aux dépenses à la charge des Etats membres après acceptation de la part de la Commission du plan de travail pour l'action concernée.

# Statistiques agricoles: amélioration et information

1999/0137(COD) - 29/05/2000 - Position du Conseil

La position commune du Conseil modifie la proposition initiale à la lumière des amendements du Parlement européen. Le Conseil a introduit des modifications rédactionnelles visant à : - ajouter un nouveau considérant, qui souligne l'évolution de la PAC, l'élargissement et les négociations commerciales plaident en faveur de l'amélioration de l'identification des besoins statistiques et, le cas échéant, de l'achèvement du cadre réglementaire en vigueur, - prévoir la possibilité pour le Parlement de décider, avec le Conseil, la poursuite éventuelle de l'action, - préciser que l'acompte de 30% se réfère à la contribution communautaire et non pas au coût total de l'action. Parmi les modifications de fond, il faut mentionner: - l'ajout d'un nouvel article qui établit que la Commission poursuit les études de faisabilité en cours visant à déterminer les possibilités techniques de constituer une base de données sur les paiements du FEOGA-Garantie ainsi que les ressources qui seraient nécessaires pour la mise en oeuvre de cette base et pour le traitement statistique de ces données. La Commission présentera un rapport sur ces questions avant le 31/12/2001, - l'adaptation des dispositions relatives à la comitologie par l'introduction d'un comité de gestion au lieu d'un comité de réglementation actuellement en vigueur, - l'indication dans le texte de l'enveloppe financière (3 millions EUR) pour la mise en oeuvre de la décision pendant la période 2000-2002.